

# extrait des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

**OBJET : CONVENTION TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES A LA PRÉFECTURE :  
SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Date de la convocation : 24/10/2018

## SEANCE DU 30 OCTOBRE 2018

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le trente octobre à dix-huit heures

**Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PADOVANI Jean-Jacques.**

Présents : M. PADOVANI Jean-Jacques, M. PETROGNANI Pierre, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, M. LEONARDI Bernard, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALENTINI Marie-Hélène, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. CORMAT René-Pierre.

Absents : M. NATALI Lucien, M. ROSSI Alain, M. MICALIEFF Joël, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme GHELARDINI Vanina, Mme BAFFICO Véronique, M. SALAZAR Frédéric.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 15	Absents : 8	Représentés : 0
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

*Mme RAGAS Viviane a été nommée secrétaire.*

Le Maire informe le conseil municipal que la dématérialisation des actes s'accélère. La généralisation de la dématérialisation des procédures de marchés publics implique de façon logique de finaliser la procédure par la transmission des marchés par voie dématérialisée, et d'une façon générale l'ensemble des actes de la collectivité.

Il est proposé au Conseil municipal de mettre en place la dématérialisation des actes.

Il est précisé qu'après approbation par le Conseil Municipal, une phase transitoire de mise en place, d'essais et de validation est nécessaire avant que la télétransmission soit opérationnelle. Les transmissions « papier » continueront à s'effectuer pendant cette phase transitoire dont la durée sera déterminée avec la préfecture. A l'issue de cette période d'essai, tous les actes seront télétransmis.

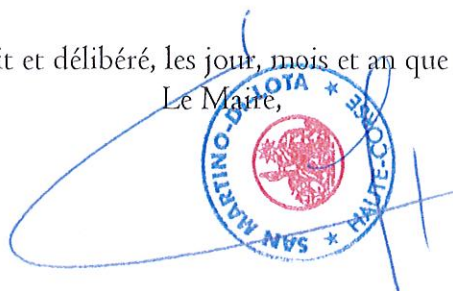
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :**

<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

- Donne son accord pour la télétransmission des actes administratifs
- Autorise le Maire à signer la convention avec la préfecture
- Autorise l'exécutif à signer le contrat avec le fournisseur de certificats électroniques d'authentification RGS\*\* (RGS 2 étoiles)
- Désigne les responsables de la télétransmission, sous le contrôle du Maire et par délégation, sous le contrôle du directeur général des services :
  - o Nathalie VINCIGUERRA
  - o Véronique VITALI

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 16/11/18  
et publication ou notification  
du 16/11/18